

**Délibération du conseil communautaire**

du **22 avril 2014**

**n°7**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Création d'une commission d'appel d'offres et élection de ses membres**

*Mesdames, Messieurs,*

*L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que, pour un établissement public de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres (CAO) est composée du président de cet établissement ou son représentant et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement. Ainsi, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :*

*- le président de la CAPC ou son représentant, Président de la CAO ;*

*- 5 membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.*

*Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.*

*Le président invite les listes candidates à se faire connaître.*

Membres titulaires

- Jean-Michel MEUNIER
- Alain LAUMONIER
- Dominique MARTIN
- Maryse LAVRARD
- Jean-Paul BARBOT

Membres suppléants

- Béatrice ROUSSENQUE
- Alain GUIMARD
- Dominique GAUTHIER

**Délibération du conseil communautaire**

**du 22 avril 2014**

**n°7**

**page 2/2**

- Mohamed BEN EMBAREK

- Anne-Florence BOURAT

Le Maire propose de procéder au scrutin secret :

La liste obtient 50 voix.

Le conseil communautaire a élu les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Membres titulaires :

- Jean-Michel MEUNIER

- Alain LAUMONIER

- Dominique MARTIN

- Maryse LAVRARD

- Jean-Paul BARBOT

Membres suppléants :

- Béatrice ROUSSENQUE

- Alain GIMARD

- Dominique GAUTHIER

- Mohamed BEN EMBAREK

- Anne-Florence BOURAT

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 24.04.2014 n° 3969

Publié au siège de la CAPC, le 24.04.2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER